

Selas NEGREVERGNE-FONTAINE-DESENLIS

**Société d'Avocats inter Barreaux Meaux/Melun
à Meaux-77100 - 6 rue Aristide Briand
à Melun - 77000 -9 avenue Gallieni**

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Melun, Au Palais de Justice, 2 avenue du Général Leclerc
77000 MELUN

Le jeudi 5 Novembre 2026 à 14 heures

EN UN SEUL LOT

Une MAISON D'HABITATION

Sise Commune de SAVIGNY-LE-TEMPLE (77176°

21 RUE DU HAMEAU

Cadastrée section AO n° 129 pour 01a 93ca

Superficie : 90,70 m² DPE : F

VISITE SUR PLACE le 23 octobre 2026 de 14 h à 15 h

A la requête de :

La société CREDIT FONCIER DE FRANCE, société anonyme à conseil d'administration, au capital social de 1 331 400 718,80 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 542 029 848, ayant son siège social à PARIS (75013), 182, avenue de France

Créancier saisissant ayant pour avocat constitué **Maître Lucie DESENLIS** membre de la Selas **NEGREVERGNE-FONTAINE-DESENLIS** au Barreau de Melun

DESIGNATION DES BIENS MIS EN VENTE

Une maison d'habitation d'une superficie de 20,70 m² et se composant Au rez-de-chaussée : Entrée, WC, cuisine, séjour/salle à manger, dégagement, salle d'eau, et garage ; A l'étage : Palier, quatre chambres et une salle de bains

OCCUPATION : les lieux sont occupés par les propriétaires.

MISE A PRIX : 98 000 €

outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente

Les frais préalables à la vente et ceux ordinaires de vente seront payables en sus du prix d'adjudication

Fait et rédigé par Maître Lucie DESENLIS membre de la Selas **NEGREVERGNE-FONTAINE-DESENLIS**, poursuivant

RENSEIGNEMENTS

Selas **NEGREVERGNE-FONTAINE- DESENLIS**, Société d'avocats à MEAUX/MELUN - Tél. **01.64.34.93.45** - au greffe du JEX du TJ de MELUN où le cahier des conditions de vente peut être consulté.

Sur INTERNET : www.licitor.com – www.avoventes.fr.

NOTA : Pour enchérir le ministère d'un avocat près le Tribunal Judiciaire de Melun est obligatoire.

Un chèque de banque de 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3 000 € à l'ordre du Séquestre est obligatoire.